

LUC CARTON

Le texte ci-dessous est une retranscription de plusieurs interventions de Luc Carton, pour le CAC. Il prend largement appui sur un document intitulé « éducation permanente, droits culturels et démocratie culturelle. Quel horizon ? »

Nous avons de nombreuses questions à poser à Luc Carton

- *Que peut le monde associatif ? Dans quelle mesure peut-il contribuer à changer le monde ?*
- *Le monde associatif peut-il viser plus que la seule réparation des dégâts des politiques néolibérales ? Et comment agir contre les inégalités sociales, les catastrophes écologiques, etc. ? Bref, les associations sont-elles condamnées à être des pansements (qui parfois ne collent même pas!) sur les blessures et les plaies engendrées par un système dangereux pour l'homme et pour la planète ?*
- *Quels sont les leviers à activer pour permettre aux initiatives citoyennes associatives de donner la pleine mesure de leurs potentiels ?*
- *Comment contribuer à de véritables changements systémiques pour une société plus solidaire, soutenable et participative ?*
- *Bref, que peut-on attendre des associations ?*

1/ Dans quel monde vit-on ?

Avant de tenter de répondre à ces questions, trois préalables rapides

- Bien sûr, avant tout, il importe de dire ce que cette appellation « monde associatif » peut avoir de trompeuse car elle induit une unité qui est loin d'être évidente. « Le monde associatif » n'est pas un sujet collectif, loin s'en faut, il est pluriel et ses composantes sont elles-mêmes déterminées par le contexte dans lequel nous évoluons et que nous pouvons essayer de décrire notamment en s'appuyant sur les travaux d'Alain Touraine.

- Ensuite, il paraît nécessaire de revenir sur notre contexte de crise de régime politique car cette crise est complexe, elle a une grande profondeur historique et ne se laisse pas saisir très facilement. La notion de « régime » étant entendue ici comme un mode d'organisation des pouvoirs : cela renvoie aux modes de désignation, à la définition des compétences et à l'articulation, aux rapports entre ces différents types de pouvoirs.

- Enfin, cette crise dans nos démocraties s'exprime via toute une série de contradictions dans lesquelles nous nous mouvons et avec lesquelles les associations sont bien obligées de composer.

Ainsi, pour tenter de comprendre le rôle, la nécessité des associations et de qu'on appelle « l'éducation permanente » en Belgique, il faut donc saisir les évolutions du monde dans lequel nous évoluons... Et pour cela, revenir sur les différentes phases historiques de construction de la situation actuelle, c'est ce que propose Alain Touraine dans son ouvrage un nouveau paradigme : pour comprendre le monde aujourd'hui où il met au jour la succession de crise de trois paradigmes¹.

[Précisons : ce qu'il appelle « paradigme », c'est un « nœud », une question centrale, un conflit-clé qui est moteur de l'histoire, des questionnements, des débats, des contradictions à un moment donné.]

Il situe donc son premier paradigme au moment de la révolution française et le décrit comme étant de nature politique au moment où l'enjeu consiste à construire un État de droit et des institutions politiques. La question était alors : qui a le pouvoir institutionnel ? Est-ce plutôt les forces conservatrices tenantes de l'ancien régime et alliées à l'Église ou

¹ Un paradigme est – en épistémologie et dans les sciences humaines et sociales – une représentation du monde, une manière de voir les choses, un modèle cohérent du monde qui repose sur un fondement défini (matrice disciplinaire, modèle théorique, courant de pensée).

au contraire les libéraux qui défendent des libertés nouvelles dans lesquelles les citoyens doivent être protégés et sont reconnus comme égaux en dignité et en droits (une définition des droits humains qui se concrétisera en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme) ?

Le second paradigme durant la longue période 1850-1970 va être d'ordre socio-économique avec un vaste conflit opposant capital et travail, mouvement ouvrier et patronat. La question centrale va alors glisser du champ politique vers le champ socio-économique et est liée à la répartition des richesses. Elle est, en quelque sorte, bien résumée par cette exclamation de Lamartine « *à quoi cela sert d'avoir le droit de vote, si on a pas de pain ?* » De cette lutte naîtra le long déploiement du compromis social-démocrate et la mise en place d'un système de protection sociale.

Pour Touraine, le troisième paradigme est le paradigme culturel. La notion de culture ne renvoie pas là seulement bien sûr aux pratiques artistiques mais plus fondamentalement à ce qui nous relie à nous et à l'essentiel. C'est une sorte de crise de sens, bien exprimée là encore par une expression datant de 1968 « *à quoi bon perdre sa vie à la gagner ?* »

Le sens est, en quelque sorte, riche de sens. C'est d'abord ce qui s'oppose à l'insensée qui peut faire confondre l'essentiel et l'accessoire². Et les définitions du mot « sens » renvoient aussi à trois significations. La direction d'une part mais aussi l'émotion et le sensible d'autre part. Enfin, le mot désigne l'aspiration à la compréhension et à l'intelligibilité, le besoin d'avoir une intelligence sur ce qui nous arrive.

Cette crise du sens a bien sûr été particulièrement visible et prégnante pendant ces moments marquants et sidérants qu'ont été les confinements lors des crises sanitaires quand tout s'est mis à l'arrêt (permettant à des imaginaires de se déployer pour penser d'autres avenir possibles, les fameux « mondes d'après »).

Il est très important de comprendre que cette crise du sens « moderne » (liée à ce que Touraine appelle le « paradigme culturel » ne se substitue pas aux autres, elle ne les efface pas mais s'ajoute, elle se juxtapose aux crises liées au paradigme politique (la question du pouvoir institutionnel) et au paradigme économique (lié à la richesse et à la répartition capital-travail).

En effet, cette crise de sens est bien sûr également liée à la prise de conscience des « externalités » négatives engendrées par le système capitaliste. Ainsi, à titre d'exemple, on se rend compte que les « trente glorieuses » n'avaient peut-être de « glorieuses » que le nom tant elles s'appuyaient sur l'exploitation du Sud et le développement structurel des inégalités mondiales d'une part et d'autre part sur l'exploitation voire le massacre du vivant avec les conséquences que l'on sait sur l'anthropocène³.

Le contexte général est donc dorénavant marqué par cet état de fait : en prenant le pas sur les États, la puissance des entreprises marchandes domine les échanges mondiaux. Si le compromis démocratique libéral avait été construit, à l'origine, à l'échelle des États, désormais, en regard des processus économiques liés à la mondialisation, les multinationales deviennent plus puissantes que les États qu'elles traversent. Il y a de moins en moins de frontières pour les marchandises et les capitaux. Et on se retrouve

2 Cette réflexion peut évoquer d'ailleurs la phrase d'Edgar Morin « à force de confondre l'urgence et l'essentiel, on en oublie l'urgence de l'essentiel »)

3 L'Anthropocène est une époque de l'histoire de la Terre qui a été proposée pour caractériser l'ensemble des événements géologiques qui se sont produits depuis que les activités humaines ont une incidence globale significative sur l'écosystème terrestre. Cette nouvelle époque géologique se caractérise donc par l'avènement des hommes comme principale force de changement sur Terre, surpassant les forces géophysiques naturelles.

avec des États affaiblis, souvent impuissants face aux grands mécanismes économiques à l'oeuvre, confrontés à des multinationales puissantes qui installent d'ailleurs une mise en concurrence entre eux.

Cette situation submerge les individus dans les différentes sphères de leurs vies personnelles (jusqu'à apparaître dans le registre de l'intimité) et s'insinue bien sûr dans les différentes composantes de ce qui fait notre vie commune. Les effets conjugués de la mondialisation, de la révolution numérique, de la tertiarisation⁴[3] et de la marchandisation multiplient les contradictions qui produisent une série de non-sens :

- des systèmes économiques destructeurs de la biodiversité, des écosystèmes, des équilibres climatiques qui génèrent, in fine, une destruction des fondements de l'économie car sans écosystème vivant, pas d'économie possible;
- un système financier dangereux qui menace l'économie réelle, comme l'illustre la crise financière de 2008.
- un système social inégal dont l'injustice est incompréhensible: nous évoluons dans une société riche qui, à force d'inégalités, produit entre 15 et 25 % de personnes précaires ou pauvres, en termes monétaires. Un tel système est dépourvu de sens commun: nous évoluons dans un système global qui fonctionne à l'envers, qui valorise plus les transactions économiques et financières stériles ou nuisibles que le bien-être des humains;
- une répartition du travail injuste et inefficace: les inégalités dans le secteur de l'emploi et le stress induit par le management libéral (pression de travail trop importante, non-sens, fatigue endémique et structurelle, ressentiment, burn-out) engendrent une souffrance au travail, un travail insuffisamment libre et créateur pour la plupart ;
- une consommation absurde: nous évoluons dans un régime de consommation de masse, tendanciuellement dépourvu de sens et de limites du point de vue de la santé publique, de l'épuisement des ressources naturelles, de la destruction des écosystèmes et des inégalités structurelles entre Nord et Sud;
- une culture marchande ou la production 'industrielle' du non-sens: la question du sens ou du non-sens peut désormais faire l'objet d'une production quasi industrielle sous le contrôle exclusif de pouvoirs privés de firmes multinationales; la puissance «culturelle» des GAFAM en est le symbole: elle marque les vies et les villes, l'espace et le temps.

Au-delà des contradictions dont il est pétri, le régime des démocraties libérales est en danger. En effet, il s'appuie presque exclusivement sur le principe de la représentation politique. La question du pouvoir politique s'y réalise par la délégation, via les élections et la question du droit de vote et d'éligibilité en est le cœur, la matrice essentielle de sa légitimité. Certes, cette légitimité s'accommode du jeu de divers contre-pouvoirs, de la concertation des interlocuteurs sociaux, de l'expertise des administrations et des pouvoirs (de plaidoyer, d'interpellation, etc.) portés par l'action associative. Cependant, la question du pouvoir est essentiellement ordonnée à la représentation et ses liens avec les contre-pouvoirs se sont affaiblis avec le temps.

Cette crise de la démocratie représentative et ses indicateurs (le niveau abyssal d'abstention par exemple) ne fait plus l'objet de déni et ce constat est maintenant largement partagé mais il faut continuer à le penser et l'approfondir. Il s'agit en effet d'une crise de la représentation dans les deux sens du mot. D'une part, la représentation

4 La transformation du système productif, de la production de biens matériels vers la production de services, d'informations, de connaissances et de formations, croyances et de représentations, en un mot de «culture»

entendue basiquement comme « délégation » (je cède un mandat à un mandant pour qu'il décide en mon nom). D'autre part, la re-présentation comme manière de se re-présenter le monde.

Cela engendre un immense travail à accomplir sur les représentations du monde, sur nos représentations du monde⁵ et donc sur les langages au sens où Habermas l'explique : notre relation au monde vécu passe par les langages. C'est donc profondément un travail culturel, un travail sur le paradigme culturel.

Il s'agit bien donc d'un travail d'ordre culturel et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, le fait de s'appuyer sur les pratiques culturelles (au sens large, pas seulement les pratiques artistiques bien sûr) et les savoirs expérientiels et notamment ceux issus de l'action associative est très important car c'est bien à cette question du sens que doivent répondre les associations. En effet, dans ce contexte de délitement de notre idéal démocratique et de défiance croissante envers nos institutions peuvent émerger de nouvelles façons de faire ensemble. Ainsi peut se dessiner, au confluent de plusieurs initiatives et pratiques, un modèle démocratique redynamisé, que l'on peut qualifier de « démocratie contributive », de « démocratie du faire » ou de « démocratie du faire ensemble » qui insiste sur l'idée d'une démocratie d'initiative partagée, portée par une pluralité d'acteurs. Bref ce scénario offre aussi aux citoyennes et citoyens l'opportunité de conquérir un rôle contributif dans la société, d'habiter et d'occuper des fonctions collectives et de jouir de leurs droits culturels.

2/ Dans quel monde souhaite-t-on vivre ? (et comment les associations peuvent contribuer à le faire advenir)

Que peuvent faire les associations dans ce contexte ? Peuvent-elles aller plus loin que la seule réparation des dégâts des politiques néolibérales et participer véritablement à un changement de système ? Nous pouvons tenter de repérer trois ou quatre leviers, pistes de travail.

2.1 Associations, démocratie interne et politique du sujet

Le sujet contemporain (nous tous et toutes en somme) est en prise avec ce que Cynthia Fleury dans son ouvrage ci-git l'amer appelle « le risque du ressentiment » et c'est un élément dont l'associationnisme actuel doit impérativement tenir compte en faisant une place à ce qu'Alain Touraine appelle une politique du sujet. Cela signifie qu'aujourd'hui mieux qu'hier, les associations doivent être investies par des personnes, par des sujets de manière à faire une plus grande place qu'autrefois aux processus de subjectivation et d'individuation dans l'action associative. Le temps où la personne devait s'effacer devant la cause est révolu et ces « fabriques de subjectivation » que peuvent être les associations veut donc dire qu'elles s'ouvrent à ce qu'est l'expérience de la démocratie, d'abord en interne. Et cela dans son sens cognitif, c'est-à-dire en faisant naître, accoucher de savoirs sociaux stratégiques mais aussi symbolique. C'est-à-dire en autorisant chacun à dire ce qui fait sens ou pas pour lui et par là même en « l'auteurisant » c'est-à-dire lui permettant de devenir auteur de ce qui fait le monde.

Autrement dit, l'exercice intensif des droits culturels dans les associations est un très bon fil directeur qui va permettre de respecter un principe important : le principe d'homologie ou d'exemplarité, celui qui est résumé par la phrase de Gandhi « sois le changement que tu veux voir advenir pour le monde »

5 Comme le démontre Max Weber dans son ouvrage L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme les représentations du réel font parties du réel au sens où elles façonnent le réel

2.2 La démocratie contributive et les communs

Ce principe d'homologie est l'un des moyens permettant de progresser vers une démocratie contributive au sens que lui donne Joëlle Zask⁶ c'est-à-dire une démocratie dans laquelle les citoyen·ne·s contribuent massivement à instruire les délibérations démocratiques. Pour être efficiente, cette démocratie contributive devra être continue, réflexive, approfondie et généralisée, c'est-à-dire faire appel à toutes et tous les citoyen·ne·s et qu'on y invente les formes, les procédures pour débattre ensemble de ce qui fait la vie en commun. Il faut que les réflexes démocratiques soient partout. Autrement dit, il s'agit d'inventer une « systémique des modes opératoires démocratiques ». Cela revient à apprendre à être de plus en plus habile dans la manière d'articuler sans cesse différents types de démocratie : la démocratie du faire, la démocratie représentative ou délégataire, la démocratie délibérative, la démocratie directe, la démocratie consultative, la démocratie participative, la démocratie sociale (appelé « concertative » en Belgique).

En ce sens, les associations pourraient porter la revendication d'états généraux du développement de la vie démocratique visant à construire une démocratie diversifiées, démultipliée dans ses formes et dans ses forces. Mais cette vie démocratique améliorée ne peut se contenter de progrès dans la vie démocratique « procédurale », elle doit englober les enjeux de la démocratie économique et aller vers une visée commune, un principe révolutionnaire, celui détaillé notamment par Dardot et Laval, à savoir transformer le réel grâce aux développements que permettent les « communs ». C'est-à-dire de dépasser le clivage entre propriété publique et propriété privée pour un mode de gestion collaborative, collective des ressources qui nous sont essentielles, indispensables et qui sont innombrables si on regarde ce qu'assument les associations et les services publics (et plus encore ce qu'ils devraient assumer!) cela ouvre un certain nombre d'horizons très concrets.

2.3 Communs, politiques publiques et associationnisme

Ces horizons dépassent les frontières des secteurs et domaines d'activités dans lesquels les associations sont souvent enfermées et justement cet effort consistant à dépasser son « territoire propre » est très important pour construire l'associationnisme de demain. Autrement dit, la division du travail associatif permet difficilement d'avoir une vision globale des enjeux et donc une portée suffisante dans l'action pour induire de véritables changements. Ainsi pour les associations culturelles les enjeux économiques sont invisibles (alors qu'ils sont là, déterminants !), les associations du travail social sont piégées car elles ont comme « impensé » les dimensions économiques et culturelles de leurs actions... Les structures de l'ESS sont piégées dans leurs statuts de colibris pacifiques qui ne pèsent rien par rapport au poids des éléphants incendiaires de la savane ! Les syndicats même sont piégés par l'indiscutabilité des enjeux économiques fondamentaux (la croissance, l'emploi par exemple) Enfin les associations qui portent des plaidoyers sont piégées par un associationnisme qui ne ferait pas conflit et mise en débat sur la démocratie elle-même.

Dans une dynamique globale où elles s'autoriseraient à penser le principe du commun (c'est-à-dire de la gestion commune de ressources), les associations pourraient investir progressivement des fonctions collectives par exemple les politiques publiques de santé, d'éducation, de l'habitat, etc. Autant de politiques publiques qui sont de potentiels communs que l'on peut penser à partir du questionnement critique de l'exercice des droits culturels des citoyens et citoyennes, des travailleurs et travailleuses et des usagers et des usagers. Par exemple, dans cette optique, en matière d'éducation ou de sciences,

⁶ Joëlle Zask, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Paris, Le Bord de l'eau, 2011.

pourraient s'ouvrir des discussions sur les savoirs et leurs usages sociaux, ce que viennent finalement de faire par leur coup d'éclat les étudiants d'Agrotech Paris à l'occasion de leur remise de diplômes.

Nous sommes bien sûr encore loin de ça globalement mais l'exemple de la Belgique francophone montre que cela n'est peut-être pas si irréalisable. Nous avons, en effet, depuis 1976, un décret sur l'éducation permanente (révisé en 2003 puis 2018) qui peut être considéré comme un prototype avancé de ce que pourrait être un dispositif de subventionnement pertinent.

Il permet un agrément transversal et un financement sécurisé aux associations pour qu'elles exercent pleinement leur travail visant l'émancipation individuelle et collective, travail qui suppose une dimension critique. Il est un antidote à la culture de l'appel à projet et à la « subsidiologie » : la quête continue de financements via des subsides au détriment de l'action de terrain.

Parmi les presque 300 associations qui entrent dans le champ de ce décret, on trouve des structures œuvrant dans différents domaines d'activités : des associations de santé communautaire, des associations d'éducation à l'environnement, des associations centrées sur d'économie solidaire, des associations de quartiers, de solidarité internationale, qui militent sur le droit au logement ou dans le champ de l'aide sociale ou encore de la santé mentale...

Notre prochain combat est de faire reconnaître qu'en basant leur travail sur cet agrément ces associations explorant de multiples dimensions de l'action publique peuvent permettre d'imaginer que les principes de cet agrément se retrouvent demain au centre d'autres politiques publiques... et après-demain dans l'ensemble des politiques publiques.

En s'appuyant sur la Loi NOTRe, les associations, en France pourraient construire des revendications allant dans ce sens.

Comment aller vers de telles perspectives ? C'est-à-dire comment libérer la puissance associative, lui permettre de se démultiplier et d'acquérir une capacité de transformation systémique? Une dernière proposition peut être proposée au débat : le crédit-temps citoyenneté

2.4 Le temps de la participation : vers un « crédit-temps citoyenneté » ?

Une démocratie plus contributive ne va pas sans l'ambition de valoriser l'expérience, les savoirs d'expériences, les connaissances théoriques et pratiques des individus dans les différentes sphères de leur vie.

Pour ce faire, il est une variable essentielle qui est le temps. L'accélération généralisée des rythmes de vie ne permet guère aux citoyen·ne·s de contribuer, de participer à la démocratie[6]. C'est pour cette raison que la participation est très souvent sélective: elle s'adresse essentiellement aux gens qui ont du temps (en général, les personnes âgées) et/ou des gens qui ont des capitaux importants (culturels, économiques et sociaux).

Cette participation-là n'est pas crédible car elle reste profondément inégalitaire, voire ségrégationniste. Pour être efficace, la participation doit être générale et favoriser une égale contribution de toutes et tous; elle doit permettre de récolter l'intelligence de l'expérience, la richesse des humains, ce qui suppose du temps et des moyens, des moyens d'utiliser du temps c'est-à-dire des revenus et des droits.

Comme nous l'avons souligné, pour pouvoir jouir de ses droits culturels, il faut du temps et des moyens. La création d'un crédit-temps «citoyenneté» offrant à toutes les citoyennes et tous les citoyens, du plus jeune âge jusqu'à l'âge le plus avancé, l'opportunité de disposer d'un jour par semaine par exemple pour investir les fonctions collectives, assuré par un

revenu et des droits sociaux garantis. Cela pourrait être largement débattu, défini et mise en œuvre comme une condition essentielle d'une refondation démocratique.

Ce temps citoyen (dont les ancêtres sont le crédit d'heures devenu congé-éducation, le congé politique, le congé syndical et le crédit-temps lui-même) serait dédié à l'investissement dans les associations, les services publics, dans les fonctions collectives (qui englobent la fonction associative et la fonction publique et même une partie de l'action marchande d'utilité générale).

Les associations ont certainement un rôle à jouer dans cette possibilité entrevue de désirer et de mettre en œuvre une démocratie approfondie et continue, sollicitant la contribution de toutes les citoyennes et tous les citoyens, quels que soient leurs situations, âges, conditions et origines. À condition, d'une part, qu'on en institue les moyens à travers un crédit-temps citoyenneté et que, d'autre part, on crée les formes organisationnelles et institutionnelles qui permettent d'investir les contributions des citoyen-ne-s dans toutes les fonctions collectives de la vie en commun.